

Questions orales

[Traduction]

L'INDUSTRIE CANADIENNE DU SUCRE

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC): Monsieur le Président, l'industrie canadienne du sucre est très heureuse de la récente décision du Tribunal du commerce international canadien qui a confirmé que le sucre vendu à prix de dumping par les États-Unis et le sucre subventionné provenant de l'Union européenne mettaient en danger l'industrie canadienne.

• (1415)

L'industrie est heureuse également que les États-Unis aient décidé d'exempter le sucre du projet de loi Helms, lequel aurait eu des conséquences graves pour les exportations canadiennes de sucre.

Tout cela étant dit, l'industrie canadienne du sucre a encore un problème qu'il faut résoudre. Les exportations de sucre canadien vers les États-Unis ont été considérablement réduites, l'an dernier, lorsque les Américains ont mis en oeuvre de nouvelles restrictions commerciales qui réduisaient notre quota. En conséquence, la raffinerie de sucre Lantic, à Saint John, au Nouveau-Brunswick, a dû mettre à pied de nombreux employés. Ces droits de douane coûtent au Canada des centaines d'emplois dans le secteur du sucre.

En tant que Canadienne de la région de l'Atlantique, je demande au ministre du Commerce de finir le travail et d'entamer officiellement des négociations avec les États-Unis.

QUESTIONS ORALES

[Français]

LA CONSTITUTION

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, hier, alors que le premier ministre reniait les promesses de changement faites aux Québécois six jours avant le référendum en déclarant qu'il n'est pas question de rouvrir la Constitution, les Québécois se sont tous rappelés les promesses de changement faites par Pierre Elliott Trudeau le 14 mai 1980, promesses que le gouvernement d'alors s'est aussitôt empressé de renier.

Alors que six jours avant le référendum le premier ministre évoquait clairement la Constitution comme voie de changement, doit-on comprendre de son recul d'hier que les Québécois sont en train de se faire faire le même coup qu'en 1980, alors qu'on leur avait promis des changements constitutionnels supposément satisfaisants et qu'on les a trompés?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Au contraire, monsieur le Président. La déclaration du premier ministre à Verdun, le 24 octobre, était la suivante, et je cite: «Nous garderons ouvertes toutes les autres voies de changement, y compris les voies administratives et constitutionnelles. Tout changement des compétences constitu-

tionnelles du Québec ne se fera qu'avec le consentement du Québec», alors que le chef de l'opposition a lui-même déclaré, et je cite: «Pendant qu'il parle de la Constitution, nous nous occuperons d'emploi.»

[Traduction]

Et quand on lui a demandé s'il signerait une entente, il a dit: «Non, ce n'est pas possible. Je suis souverainiste.» C'est le chef de l'opposition qui est bizarre, pas le premier ministre.

[Français]

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, quelle façon de reporter ses responsabilités sur les épaules des autres! Pour ce gouvernement, quand il y a du chômage, c'est le gouvernement d'avant. Quand il y a quelque chose qui ne va pas au plan constitutionnel, c'est la faute de l'opposition.

Lorsque le premier ministre a pris ces engagements au Québec à quelques jours du référendum, il savait qu'il y avait un gouvernement souverainiste à Québec. Il le savait très bien. Il a pris des engagements. Comment peut-il maintenant prendre pour prétexte le gouvernement souverainiste à Québec pour se défilier encore une fois des promesses qu'il a faites pour ne pas livrer la marchandise?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je veux répéter encore les promesses faites par le premier ministre, qui vont être respectées, et je cite: «Nous garderons ouvertes toutes les autres voies de changement, y compris les voies administratives et constitutionnelles. Tout changement des compétences constitutionnelles du Québec ne se fera qu'avec le consentement du Québec.»

Alors s'il y a quelqu'un qui dit non, ce n'est évidemment pas le premier ministre, c'est le chef de l'opposition qui, le lendemain du référendum, a lui-même nié la voie du changement de la Constitution.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): C'est suave, monsieur le Président. C'est le monde à l'envers. Je vais poser une question, en espérant qu'on réussisse à se comprendre.

Voilà que le premier ministre du Canada—pas n'importe qui, le premier ministre du Canada—vient au Québec à six jours d'un référendum. Voilà, sans que personne ne le lui demande, qu'il vient promettre des changements que la vice-première vient de citer.

• (1420)

Et voilà que le même premier ministre—tant qu'à le citer, on va le citer comme il faut—deux jours après le référendum, a dit dans cette Chambre: «Je l'ai promis et nous allons le faire.» Et puis voilà qu'hier, il nous a dit: «Je ne le ferai pas.» Que se passe-t-il?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, au contraire, le premier ministre lui-même a promis, et je cite: «Tout changement des compétences constitutionnelles du Québec ne se fera qu'avec le consentement du Québec.»